

Dossier de demande de subvention 2022 LECTURE PUBLIQUE ET BIBLIOTHÈQUES

Équipement mobilier et numérique des bibliothèques

TYPE DE PROJET (à cocher pour chaque projet)

Équipement mobilier Équipement numérique

► Date limite de réception du dossier : 13 mai 2022 ◀

Les dossiers sont à adresser à :

Monsieur le Président du Département
Département de la Moselle - Développement culturel et artistique
Direction de la lecture publique et des bibliothèques
1 rue du Pont Moreau - C.S. 11096 - 57036 METZ CEDEX 1

1. Le demandeur (*Commune, Etablissement Public de Coopération Intercommunale*)

Nom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Fax :
Bibliothèque :
N° SIRET (**obligatoire**) :
Nom du responsable de la bibliothèque :
Tél. : Email :
Date de la formation de base du responsable de la bibliothèque :

2. Présentation du projet

(à compléter avec l'aide du référent de territoire de la bibliothèque)

2.1 Présentation du projet global :

- ▶ les objectifs à atteindre ;
- ▶ le public visé ;
- ▶ les nouveaux services proposés ;
- ▶ l'impact sur l'organisation ou le réaménagement des espaces... ;
- ▶ plan d'aménagement et/ou d'implantation.

2.2 Planning envisagé de réalisation :

2.3 Moyens humains à disposition :

- ▶ Bénévoles :
- ▶ Salarié(e)s :

2.4 Personne responsable (création ou aménagement) :

- ▶ Nom :
- ▶ Fonction :

3. Équipements envisagés

(joindre les devis descriptifs et estimatifs détaillés des équipements subventionnables)

4. Budget prévisionnel

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Mobilier destiné aux espaces publics : <ul style="list-style-type: none">▪ Travées et aménagements de rayonnages▪ Bacs destinés à la production jeunesse et à la bande dessinée▪ Équipement de confort (chauffeuses, poufs, canapés, mange-debout, tabourets, tapis, galettes etc.)		Participation de la Commune, de l'Intercommunalité	
Mobilier destiné aux équipements d'animation (raconte tapis, équipement d'exposition, tapis de lecture etc.).			
Équipements numériques destinés aux espaces accueillant du public et aux ateliers numériques : <ul style="list-style-type: none">▪ ordinateurs, tablettes et liseuses mises à disposition du public ou pour développer l'animation numérique ;▪ solution matérielle et logicielle permettant l'accès public gratuit à l'Internet par borne wifi ;▪ bornes de consultation ou de téléchargement de ressources légales (bibliobox etc.) ;▪ machines de fabrication pour ateliers de type fablab ;▪ robots programmables et kits d'éducation numérique (Makey-Makey, Arduino etc.).		Autres subventions sollicitées pour le projet : (État, région, autres...)	

Études d'aménagement et techniques en relation avec les dépenses		Subvention sollicitée :	
Véhicules utilisés pour transport de documents et/ou de personnes dans le cadre de la mise en réseau et/ou pour le développement de services innovants			
TOTAL GENERAL :		TOTAL GENERAL :	

5. Conditions d'attribution de la subvention

Sont concernées les collectivités ou associations mosellanes porteuses d'une ou plusieurs bibliothèques de lecture publique, signataires d'une convention de partenariat pour la lecture publique avec le Département de la Moselle. Le montant de la subvention sera calculé en fonction du budget global et de l'intérêt départemental du projet.

Pour que la demande soit recevable, la bibliothèque doit respecter les conditions suivantes ou s'engager par écrit ou délibération à les respecter :

- La bibliothèque doit être ouverte au minimum 6 heures par semaine (ne sont pas comprises les heures réservées aux accueils de scolaires) ;
- La collectivité doit consacrer au minimum 1 € par habitant pour les acquisitions de documents (hors aide forfaitaire du Département de la Moselle) ;
- La bibliothèque doit proposer la gratuité aux personnes de moins de 18 ans (délibération, règlement des tarifs ou engagement par écrit de la commune) ;
- La personne référente de la bibliothèque doit avoir suivi la formation de base ;
- Le bénéficiaire accepte l'accompagnement des référents de la DLPB.
- Toute demande concernant du mobilier complémentaire sera soumise à une campagne de désherbage des collections visées

6. Pièces à fournir

Dossier de subvention dûment complété accompagné des pièces justificatives ci-dessous :

- Lettre officielle de demande de subvention de la commune ou de l'intercommunalité adressée au Président du Département de la Moselle (signature du Maire de la commune ou du Président de l'EPCI), s'engageant à respecter les conditions d'octroi de la subvention ou justificatifs du respect des conditions fixées ;
- Délibération portant engagement à porter cette subvention au budget communal ou intercommunal ;
- RIB ;
- Devis indicatifs retenus par le solliciteur ;
- Tout autre document jugé nécessaire en complément d'information.

Fait à , le

Signature du référent de territoire (Nom, Prénom) :

Fait à , le

Signature et cachet du Maire, du Président ou de son représentant